

Protéger nos fermiers c'est appuyer le C-474 , mais c'est surtout simple comme un clique !

Le 14 avril dernier, après avoir été débattu à deux reprises au cours des semaines précédentes, le projet de loi C-474 à été voté par les députés aux Communes, qui ont approuvé son envoi devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Celui-ci va étudier le projet fin mai/début juin.

Cette approbation n'aurait certainement pas eu lieu sans le fort soutien au projet qu'ont montré les Québécois et les Canadiens en envoyant des lettres auprès de leurs députés respectifs.

La bataille n'est pas encore gagnée cependant ! Suite à son audition par le Comité permanent de l'agriculture, le projet sera soumis à un vote final, probablement fin septembre.

Votre soutien est plus que jamais essentiel donc, et les Québécois sont appelés à jouer un rôle décisif en manifestant leur intérêt pour le projet de loi auprès de leur député fédéral.

Pour ce faire, il suffit d'envoyer un courriel à votre député via notre site, sur la page

<http://rcab.ca/474action>

Une initiative du Réseau Canadien d'Action sur les Biotechnologies

La mission du RCAB est de promouvoir la souveraineté alimentaire et la prise de décision démocratique dans les sciences et technologies afin de préserver l'intégrité de l'environnement, de la santé, et de l'alimentation par les moyens suivants : faciliter, éclairer et organiser l'action de la société civile; effectuer des recherches; et fournir de l'information au gouvernement en vue de l'élaboration des politiques.

431 Gilmour St, 2ÈME étage
Ottawa, Ontario K2P 0R5
info@cban.ca



Une campagne soutenue au Québec par l'Union Paysanne

L'Union Paysanne a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes pour faire contrepoids au monopole de représentation syndicale et au puissant lobby du modèle industriel d'agriculture. Elle préconise une agriculture basée sur la souveraineté alimentaire en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de l'environnement et des communautés.

C.P. 515, succ. Bureau-Chef
St-Hyacinthe, Qc, J2S 7B8
(450) 230-5046
paysanne@unionpaysanne.com
www.unionpaysanne.com



Le C-474 : une exigence parfaitement légitime...

Le projet de loi C-474 propose une modification du Règlement des semences et exige, « avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique, que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation ». En d'autres termes, que la législation canadienne protège ses agriculteurs contre les préjudices économiques liés à la culture et l'exportation de plantes génétiquement modifiées.

... Au vu du vécu de nos agriculteurs...

L'importance de ce projet de loi émane directement du vécu de nos agriculteurs, qui ont dans plusieurs cas essuyé des pertes économiques importantes par suite de l'introduction de nouvelles cultures transgéniques.

En effet, déposé en novembre 2009 par Alex Atamanenko député de la Colombie-Britannique, le C-474 fait directement suite à l'affaire du lin contaminé. À l'été 2009 des traces d'un lin transgénique ont été découvertes parmi le lin destiné à l'exportation. Premier fournisseur de lin au monde, le Canada réalise 80% des exportations mondiales.

Or, ce lin transgénique est interdit à la vente au Canada depuis 2001 et n'avait jamais été approuvé en Europe. Suite à cette découverte, l'Europe a fermé sa porte au lin canadien. Les liniculteurs ont alors perdu leur principal marché d'exportation, puisque l'Europe incarnait le débouché de 70% des exportations du lin canadien. De plus, outre ces pertes, les agriculteurs paient dorénavant de leurs poches pour faire tester et nettoyer leurs récoltes.

...Et des menaces pour demain

L'analyse exigée par la loi est d'autant plus importante que le cas du lin est appelé à se répéter si rien n'est fait !

Monsanto développe actuellement pour le Canada un blé génétiquement modifié (alors même que sa commercialisation avait déjà été refusé en 2004 quand l'occasion s'était présenté). Le blé est une ressource importante au Canada : 6ème plus gros producteur mondial, le Canada exporte plus de 70% de sa récolte. Or, selon la Commission Canadienne du Blé, 87% des acheteurs de blé canadien exigent désormais une certification indiquant que la céréale n'a pas été génétiquement modifiée. Les producteurs de blé risquent d'être ruinés par le blé transgénique !

Il en va de même avec la luzerne génétiquement modifiée. La luzerne est une plante très utilisée à la fois par les éleveurs et les producteurs biologiques. Si la luzerne est contaminée, ils perdront leurs appellations et tous les marchés afférents. Or, le marché de l'agriculture biologique est très dynamique et en pleine expansion.

Le C-474 : une occasion en or

Ce projet de loi est une chance unique pour que le monde de Monsanto ne devienne pas le notre !



La loi C-474 répond à une demande parfaitement raisonnable et légitime, fondée sur des considérations économiques de protection de nos agriculteurs. C'est aussi une occasion en or d'infliger un sérieux revers à Monsanto, d'enrayer l'avancée des cultures transgéniques au Québec et au Canada, ainsi que d'envoyer un signal mondial fort !

Pour plus d'informations, rendez vous au www.rcab.ca/474